



Procès-verbal de la REUNION du 13 FÉVRIER 2025

Présents : M. Dominique Despras, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, Mme Nicole Saint-André, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Deprele, Mme Gaëlle Leschiera.

Absents excusés : M. Pierre Dumontet (*pouvoir à M. Gérard Achaintre*), M. Sébastien Polloce (*pouvoir à M. Dominique Despras*), Mme Claudine Verdolini (*pouvoir à M. Thomas Dumontet*).

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Nicole Saint-André.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne la parole à Amélie Corgier, économiste de flux à la COR, invitée pour présenter la démarche initiée dans le cadre de l'adhésion de la commune au service mutualisé « conseil en énergie partagé ».

Amélie travaille avec le logiciel savee qui permet le suivi des consommations énergétiques par bâtiment. Elle accompagne la commune autour de 2 problématiques :

- 1- Comment diminuer la consommation énergétique à l'école ?
 - Etat des lieux (échanges avec les enseignantes et le personnel – pose de sondes)
 - Ateliers avec les élèves (CE et CM)
 - Ajustement du chauffage avec les périodes d'utilisation du bâtiment
 - En fonction des résultats obtenus, optimisation de la programmation du chauffage et gains potentiels

- 2- Comment optimiser le chauffage de la salle des fêtes et de la salle de sport ?
 - Travail en lien avec Azedtherm, chauffagiste de la commune pour comprendre le fonctionnement de la chaudière
 - Mesures pendant une semaine (pose de sondes)
 - Questionnement des usagers (école, collège, associations sportives, MAS)
 - Analyse des données
 - Optimisation de la programmation

Pendant l'intervention d'Amélie, un petit sondage circule parmi les conseillers municipaux pour qu'ils donnent leur avis sur le nom de la MAS parmi plusieurs noms proposés par les résidents.

. 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

***DEL. 01/2025 :**

Le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre dernier.

Adopté à l'unanimité.

A la demande de Paul Martin, Monsieur le Maire indique que Pierre Dumontet a demandé un devis pour la couverture du mur du cimetière, point abordé lors du précédent conseil municipal.

. 2/ Vente d'une coupe bois (parcelle cadastrée n°123 section I à Soubran)

***DEL. 02/2025 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé dans sa séance du 18 septembre 2024 de mettre en vente la parcelle de bois cadastrée n°123 section I à Soubran. Compte tenu de l'absence d'acquéreur au prix demandé, le Conseil Municipal a alors envisagé de vendre la coupe de

bois. Gérard Achaintre, en charge du dossier, a sollicité plusieurs offres de prix. Quatre entreprises ont présenté une offre :

SARL CHIZELLE	63 600.00 €
H1'TR	57 100.00 €
GONNACHCON FORESTERIE	52 000.00 €
SARL ACHAINTE FORET TP	45 250.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de retenir l'offre de prix de l'entreprise CHIZELLE d'un montant de 63 600.00 €.
- que cette recette servira au financement de la résidence intergénérationnelle.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que cette parcelle fait partie d'un tènement de plusieurs parcelles de bois acheté par la commune à EOVI en 2018 et présente le bilan financier de cette opération :

<u>Achat en 2018 des parcelles O29-K94-N14 et ZC85</u>	70 608.12 €
<i>Achat 65 000.00 €</i>	
<i>Frais 1 708.12 €</i>	
<i>Safer 3 900.00 €</i>	
<u>Vente en 2020 à J.L. Achaintre des parcelles K94-N14-ZC85 et partie de la I122</u>	16 750.00 €
<u>Vente coupes de bois</u>	151 086.00 €
<i>2019 Provvedi 85 769.00 €</i>	
<i>2024 H1'TR 1 582.00 €</i>	
<i>2024 GONNACHON 135.00 €</i>	
<i>2025 CHIZELLE 63 600.00 €</i>	

. 3/ Point sur le projet de construction d'une résidence intergénérationnelle

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure Habitat Agirc-Arrco, une subvention de 33 000 € a été octroyée par l'institution de retraite MALAKOFF HUMANIS.
- *DEL.03/2025** : Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du dispositif « *Aide à la mise à disposition de logement à destination des femmes victimes de violences conjugales* ».

Adopté à l'unanimité.

- Suite à l'appel d'offres lancé en novembre 2024, l'ensemble des lots est à présent attribué. Les entreprises retenues sont :

Lot 1 – Terrassement	MONGOIN-LARDET	57 908.01 € H.T
Lot 2 - Maçonnerie	CHOPIN	217 960.16 € H.T.
Lot 3 – Charpente couverture zinguerie	DUMONTET CHARPENTE	170 935.12 € H.T.
Lot 4 - Façades	CAE GROUPE	30 601.56 € H.T.
Lot 5 – Menuiseries alu	VERVIER	90 406.42 € H.T.
Lot 6 – Menuiseries bois	BRUN	29 809.56 € H.T.

Lot 7 – Plâtrerie peinture	AUBONNET	159 000.00 € H.T.
Lot 8 – Carrelage faïence	BERTHELIER Roger S	48 548.58 € H.T.
Lot 9 – Plomberie	AZEDTHERM	73 959.40 € H.T.
Lot 10 – Chauffage ventilation	AZEDTHERM	95 733.00 € H.T.
Lot 11 - Electricité	CHETAÏL	81 594.50 € H.T.
TOTAL		1 056 456.31€ H.T.

***DEL. 08/2025**

Monsieur le Maire présente ensuite le plan de financement prévisionnel et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant et la durée du prêt. Après analyses des différentes simulations présentées, le Conseil Municipal décide de recourir à un prêt de 300 000 € sur 10 ans.

Adopté à l'unanimité.

Raccordement électrique

Le SYDER, compétent en matière de raccordement électrique, a présenté un devis de 55 000 € comprenant l'extension du réseau et la pose d'un nouveau transformateur. Le montant de ce devis étant démesuré, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise JOMARD de couper le mûr pour permettre à l'entreprise POTAIN (qui travaille actuellement sur la commune pour l'enfouissement de la ligne électrique) d'amener la ligne électrique. Grâce à cette solution bien moins coûteuse, il restera uniquement à poser le nouveau transformateur.

Réalisation des travaux

Le terrassement a débuté le 04 février dernier ; la maçonnerie est prévue la deuxième semaine de mars ; ce qui laisse espérer que le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air au 1^{er} juillet. La prochaine réunion de chantier aura lieu le jeudi 27 février à 8h30.

Communication

En concertation avec l'ADHA, Monsieur le Maire indique qu'il faut commencer à communiquer sur l'ouverture de la résidence et propose :

- Une petite cérémonie pour la pose de la première pierre
- Une réunion publique d'informations avec présentation de cas concrets pour que chaque futur locataire potentiel puisse se projeter financièrement.

. 4/ Mise en valeur du Mont Soubran : signature d'une convention avec la famille Laval

***DEL. 04/2025**

Monsieur le Maire tient à remercier la famille Laval, propriétaire du site, pour leur bonne collaboration dans le projet. Il propose qu'une convention de mise à disposition soit signée entre la commune et Monsieur et Madame Laval Pierre pour acter les engagements de chacun. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Recensement de la population

La campagne de recensement se termine officiellement ce samedi 15 mars. Les 2 agents recenseurs ont pu collecter tous les bulletins malgré la réticence de quelques habitants.

L'Etat a attribué à la commune une dotation de 1 151 € pour les opérations de recensement ; ce qui ne couvre pas la totalité des coûts engendrés.

. 6/ Approbation de la révision de la carte communale

***DEL. 05/2025**

L'enquête publique s'est déroulée du 13 décembre 2024 au 17 janvier 2025. Quelques observations de la population ont été faites lors des permanences du commissaire enquêteur mais aucune ne remet en question le projet de révision de la carte communale tel qu'il a été arrêté par délibération du conseil municipal du 17 juin 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la révision de la carte communale. Celle-ci devra également faire l'objet d'une approbation par le Sous-Préfet dans un délai de 2 mois. Il faudra ensuite effectuer les mesures de publicité obligatoires : affichage pendant un mois en mairie et publication dans un journal d'annonces légales local.

Adopté à l'unanimité.

. 7/ Finances

Résultats provisoires 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats provisoires 2024 :

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat 2024	Report du résultat 2023	Résultat de clôture 2024
Investissement	364 376.55 €	319 995.25 €	-44 381.30 €	439 185.29 €	394 803.99 €
Fonctionnement	331 444.91 €	482 641.59 €	151 196.68 €	27.59 €	151 224.27 €
			106 815.38 €	439 212.88 €	546 028.26 €

***DEL.06/2025 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

Afin de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit $368\,800 \times 25\% = 92\,200$ €).

Adopté à l'unanimité.

Prévision des dépenses d'investissement 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux dépenses d'investissement à inscrire au budget primitif 2025. Si une bonne partie des crédits sera affectée à la construction de la résidence intergénérationnelle, le Conseil Municipal examine les opérations suivantes :

- ⇒ Remplacement de la tondeuse : plusieurs devis ont déjà été demandés variant de 7 000 € HT à 15 000 € HT. Le Conseil Municipal mandate Gérard Achaintre pour choisir le produit qui répondra le mieux aux besoins de la commune.
- ⇒ Remplacement du sol de l'aire de jeux extérieure des Pitchouns : l'entreprise Paysage 2000 propose une solution pour 10 290 € HT. En accord avec VHB, la commune financera le revêtement de sol et VHB qui doit percevoir une subvention pour ces travaux la reversera à la commune sous la forme d'un don.
- ⇒ Remplacement du bar du Comptoir du Bourg : bien que les gérants n'ont rien demandé à la commune, il s'avère que le bar est en mauvais état. Des devis seront demandés.
- ⇒ Couverture des jeux de boules en panneaux photovoltaïques (pour faire de l'ombre et protéger de la pluie) : le Conseil Municipal décide d'expertiser le projet avant d'engager toute dépense.

- ⇒ Construction d'un local de rangement à côté de la salle de sport : Le Conseil Municipal décide d'inscrire les crédits au budget 2025 mais n'est pas certain que la réalisation pourra être programmée d'ici la fin de l'année.

. 8/ COR – Avenant n°3 à la convention d'adhésion au service commun « assistance à la passation des marchés publics »

***DEL. 07/2025**

La commune adhère depuis 2016 au service commun de la COR « assistance à la passation des marchés publics ». Dans sa séance du 28 novembre 2024, la COR a modifié la grille et les tarifs des prestations proposées et demande que la commune signe un avenant pour acter ces changements. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Adopté à l'unanimité.

. 9/ Point sur le Foyer Les Clés du Soleil

Monsieur le Maire rappelant que le Conseil Municipal l'avait invité à reprendre la présidence des Clés du Soleil lorsque l'association était en difficulté, souhaite l'informer sur la situation et les perspectives. Si la situation financière s'est bien améliorée avec la vente des biens (de 350 à 400 000 €), l'association demeure fragile :

- désengagement financier du Département du Rhône avec l'ouverture d'un internat public à Monsols.
- devenir de l'internat étroitement lié à celui du collège
- absence de directeur ou directrice

Les réflexions actuelles s'orientent vers une reprise des Clés du Soleil par le CSND qui porte déjà le collège de Claveisolles ainsi que plusieurs autres établissements du département (Val d'Oingt, Belleville, Beaujeu, Villefranche-sur-Saône, Tarare, ...). L'idée est que l'Internat puisse servir de lieu de classes vertes pour l'ensemble des établissements scolaires du CSND.

. 10/ Vitesse des véhicules

Le Conseil Municipal est informé de la demande de 2 personnes souhaitant que soit mis en place des dispositifs de sécurité pour :

- réduire la vitesse des véhicules au niveau de la gare sur la RD 23
- sécuriser la sortie dangereuse du chemin de la propriété sise 599 Route de la Casse Froide sur la RD 129.

S'agissant de routes départementales hors agglomération sur lesquelles la commune n'a pas compétence, le Conseil Municipal invite ces personnes à se rapprocher des services du Département.

. 11/ Séminaire des élus 2025

***DEL. 08/2025**

Monsieur le Maire propose d'organiser un séminaire les 11 et 12 octobre prochains à St-Pierre-de-Chartreuse au gîte « Le Petit Chartreux ». Le Conseil Municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à verser un acompte de 300 € pour la réservation du gîte.

Adopté à l'unanimité.

. 12/ Questions et informations diverses

Urbanisme :

• PC et DP accordés depuis la dernière séance

DP 069 060 24 00017	POUDIERE Kevin	Changement de destination du bien. Changement de toute les fenêtres et porte d'entrée
---------------------	----------------	--

• **PC et DP en cours d'instruction**

DP 069 060 25 00001	M. VECCHIO Damien 52 Impasse des Grands Douglas	Construction d'un atelier / abri de jardin sous maison existante de 19.88 m ²
DP 069 060 25 00002	Mme LAVAL Andrée 1609 Route de Soubran	Rénovation d'une habitation (remplacement menuiseries, réfections et isolations de la toiture) et ajout d'une petite extension

- Pose des croix :
Monsieur le Maire tient vraiment à remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour les travaux de remplacement des croix, projet initié depuis plusieurs années et qui s'est enfin concrétisé.
- Festivités : le Conseil Municipal envisage d'organiser une fête au Mont Soubran le 28 juin prochain pour l'inauguration de la table d'orientation.
- COR : Paul Martin dresse un rapide compte-rendu de la réunion de la commission déchets à laquelle il a assisté le 04 février dernier avec Pierre Dumontet. Une nouvelle fois, la réunion a mis en exergue les nombreuses erreurs de tri et leurs conséquences financières pour la collectivité. Des visites du centre d'incinération et du centre de tri à St Fons sont en projet pour sensibiliser aux gestes de tri. Des caméras de surveillance ont été placées sur certains points de collectes et donnent lieu à verbalisation.
Françoise Raynaud informe que suite à la visite du centre d'incinération organisée en décembre par le Club du Bon Accueil, une exposition de photos sera faite à la bibliothèque.
- Courses : Deux courses traverseront la commune au printemps :
 - ⇒ Tour Auto : jeudi 10 avril 2025
 - ⇒ Rallye Moto du Beaujolais : samedi 24 mai 2025 – fermeture de la route entre Vallossières et la Croix Rosier de 6h00 à 20h00)
- Stationnement parking de La Source : Des stationnements abusifs ont été signalés en mairie. Un flyer sera mis sur les véhicules pour inviter les riverains à ne pas laisser leur véhicule immobilisé sur une longue période et ainsi désengorger le parking.
- SUEZ : Une campagne de nettoyage des réservoirs d'eau est en cours sur la commune depuis fin janvier.
- Randonnée pédestre : Elle aura lieu le dimanche 16 mars prochain. Paul Martin suggère de mettre du raboutage devant le local du comité des Fête.
Monsieur le Maire en profite pour remercier Sébastien Polloce et Claire Fournier qui ont relancé le Comité des Fêtes il y a plusieurs années déjà ainsi que la nouvelle équipe qui a pris la relève dernièrement.
- Voirie : Gérard Achaintre rappelle qu'en matière de voirie communautaire, la réfection du chemin de Foncluse et de la patte d'oie au fonds du chemin de La Neyret sera réalisée en 2025. Il indique également que Monsieur Berthod a donné son accord pour procéder à l'élagage de la haie sur le parking du collège.
- Bibliothèque : Françoise Raynaud informe qu'un atelier création aura lieu le samedi 22 février à 9h30, suivi à 11h00 de la remise d'un livre aux bébés nés en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire de séance,
Nicole Saint-André

Le Maire,
Dominique DESPRAS